



EQUIPES DE VOLONTAIRES DANS DES DOMAINES HAUTEMENT PRIORITAIRES

Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2025

Ce document n'est pas exhaustif. Il est une aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2025. Seul le Guide en anglais fait foi.

INCLUSION SOCIALE ET DIVERSITE - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE CULTUREL - INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

Les équipes de volontaires dans les domaines hautement prioritaires (Volunteering Teams in High Priority areas) sont des projets à grande échelle et ayant une incidence importante appuyant des activités volontaires menées par des jeunes provenant d'au moins deux pays différents, et qui sont désireux de faire preuve de solidarité en menant des interventions à court terme qui répondent à des défis européens communs dans des domaines stratégiques définis chaque année au niveau de l'UE.

QUELLES SONT LES PRIORITES DE L'APPEL 2025 POUR CETTE ACTION ?

1

Assistance aux personnes fuyant des conflits armés et à d'autres victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Le programme peut apporter une valeur ajoutée significative en **contribuant à la fourniture de secours et d'assistance aux personnes dont la vie, les moyens de subsistance et les communautés ont été perturbés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, y compris des conflits armés**. L'importance de la solidarité entre les individus et les communautés, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières, est devenue encore plus évidente avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'afflux massif de réfugiés dans l'UE qui en résulte. Mais aussi avec l'apparition fréquente d'événements météorologiques extrêmes (inondations et incendies de forêt, par exemple) ainsi qu'avec les événements sismiques de grande ampleur survenus récemment dans certains pays.

2

Soutien à des expériences et résultats d'apprentissage positif pour les jeunes moins favorisés

Le Corps peut apporter une valeur significative en aidant les enfants et les jeunes issus de milieux défavorisés ou de groupes vulnérables à atteindre des résultats d'apprentissage adéquats. L'Année européenne de la jeunesse et l'Année européenne des compétences ont renforcé les efforts pour toucher tous les jeunes, y compris ceux ayant moins d'opportunités.

3

Promouvoir la gestion des déchets et les solutions de recyclage

Le Corps peut apporter une valeur significative en promouvant des activités visant à sensibiliser aux enjeux environnementaux et à souligner l'importance du tri des déchets et des techniques de recyclage. L'implication des communautés locales devrait être une priorité afin de développer des habitudes positives et durables, et d'en assurer la pérennité. Cela contribuerait également à renforcer les liens communautaires, le sentiment d'unité et la responsabilité partagée. Cette priorité est particulièrement pertinente dans le cadre des objectifs fixés pour 2025 en matière de déchets municipaux et d'emballages.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Les activités réalisées par les équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires viseront :

- à **procurer des avantages tangibles aux communautés au sein desquelles les activités sont menées ;**
- **atteindre des jeunes défavorisés, y compris des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants ;**
- **à renforcer les capacités et la dimension internationale des organisations participantes ;**
- **à promouvoir la diversité, le dialogue interculturel et interreligieux ;**
- **à sensibiliser les jeunes volontaires aux autres cultures et pays et à leur permettre de mieux les comprendre**, en leur donnant la possibilité de constituer des réseaux de contacts internationaux, de participer activement à la société et de développer un sentiment de citoyenneté et d'identité européennes.

QUELLES ACTIVITES PEUVENT BENEFICIER D'UN SOUTIEN AU TITRE DE CETTE ACTION ?

Equipes de volontaires

Ce sont des activités de solidarité non rémunérées effectuées entre 30h et 38h. Une activité doit respecter toutes les spécificités suivantes :

- Elle doit réunir plusieurs groupes composés d'au minimum **5 volontaires ;**
- Sa durée doit être au **minimum de 2 semaines, et au maximum de 2 mois jusqu'à 59**

jours exactement, hors durée de voyage ;

- Elle **doit être composée d'un moins un quart de jeunes venant de pays éligibles au programme et différents de celui où se déroule l'activité ;**
- Elle doit, en principe, viser à organiser des groupes de volontaires (pour rappel il faut 5 volontaires minimum) pour au moins 40 volontaires ;

Le travail pouvant être accompli par des équipes de volontaires dans le cadre de cette action comprend par exemple :

- organiser des activités récréatives et éducatives pour les enfants ;
- intégrer et promouvoir les échanges culturels avec les réfugiés dans les communautés locales ;
- proposer à des réfugiés de fournir des services à la communauté et aux populations les plus vulnérables, par exemple régénération d'espaces verts, récupération et redistribution de denrées alimentaires non utilisées, recyclage de matériaux ;

Au sein des équipes, les volontaires effectuent leur activité en groupe, ce qui peut motiver les jeunes ne se sentant pas prêts à s'engager seuls ou sur une plus longue durée. La durée de l'activité sera plus courte, ce qui peut favoriser la participation des jeunes ne pouvant pas s'engager pendant une longue période de temps en raison de leurs études ou de leur emploi, mais qui souhaitent tout de même être utiles à la communauté. Les activités de volontariat devraient viser à couvrir une ou plusieurs priorités.

Les équipes de volontaires constituent un **format inclusif**, particulièrement adapté à une première expérience du volontariat et à la participation de jeunes moins favorisés. Elles peuvent ainsi servir de point d'entrée vers des activités de longue durée ou même encourager à lancer son propre projet de solidarité.

Activités complémentaires

Ce sont des activités parallèles pertinentes conçues pour accroître la valeur et les résultats d'un projet ainsi que pour renforcer ses effets aux niveaux local, régional et/ou européen.

Les activités complémentaires pourraient inclure des ateliers, des conférences, des séminaires, des programmes de formation, des stages d'observation, du tutorat, des échanges de bonnes pratiques, etc. Les activités complémentaires qui nécessitent la présence physique du ou des volontaire(s) devraient avoir lieu durant la période de l'activité de volontariat.

Visites préparatoires

Ce sont des visites effectuées sur le lieu des activités de volontariat avant le début de celles-ci. L'objectif des visites préparatoires est de garantir des activités de haute qualité en facilitant et en préparant les dispositions administratives, en instaurant la confiance et la compréhension et en établissant un partenariat solide entre les organisations et les personnes impliquées.

Les visites seront organisées pour les activités impliquant des jeunes ayant moins d'opportunités ou lorsque la visite est nécessaire pour la mise en œuvre d'une activité ayant une forte dimension d'inclusion. Les participants ayant moins d'opportunités qui prendront part aux activités prévues peuvent être impliqués dans la visite, afin d'aider à leur préparation, mais aussi lors de la conception de l'activité afin que leurs besoins soient pris en compte dès le départ

METTRE EN PLACE UN PROJET

Un projet de volontariat comprend quatre étapes : la planification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi. Les organisations participantes et les jeunes impliqués dans les activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes, afin de renforcer leur expérience d'apprentissage.

1. Planning	2. Préparation
<ul style="list-style-type: none"> • Définition des résultats de l'apprentissage, les formats des activités ; • Élaboration du programme de travail ; • Élaboration du calendrier des activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation pratique, sélection des participants ; • Accords avec les partenaires et les participants ; • Préparation avant départ des aspects linguistiques, ou encore interculturels, liés à la tâche des participants ;
3. Implémentation	4. Suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des participants pendant les activités ; • Mise en œuvre des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des activités ; • Suivi des participants ; • Délivrance du certificat de participation ; • Diffusion et utilisation des résultats du projet ;

Un projet consiste essentiellement à mettre en œuvre des activités de solidarité transfrontières pour des groupes de volontaires. **Un projet doit donc comprendre au moins une activité d'équipe de volontaires et devrait en principe offrir une activité de volontariat à au moins 40 jeunes.** Un projet pourrait également inclure des activités complémentaires. Les organisations sont par ailleurs encouragées à organiser des visites préparatoires afin d'assurer une qualité élevée pour les activités impliquant des jeunes moins favorisés.

SELECTION DES PARTICIPANTS

Les jeunes qui souhaitent participer à ce dispositif doivent s'inscrire sur le portail du Corps européen de solidarité. Les jeunes ayant moins d'opportunités peuvent bénéficier du soutien d'organisations pour mener à bien la phase d'inscription. Le portail du Corps européen de solidarité permet aux jeunes et aux organisations titulaires d'un Label de qualité, et désireuses de mettre en œuvre des activités de solidarité, de se rencontrer. Les organisations doivent sélectionner les participants dans la base de données des jeunes inscrits.

MESURES DE SOUTIEN ET DE QUALITE

Un ensemble de mesures et de services, tels que la formation, le soutien à l'apprentissage des langues, l'identification et la documentation des compétences acquises, l'assurance sont prévus pour garantir la qualité des activités de volontariat et une forte dimension d'apprentissage pour les participants. Certaines de ces mesures sont facultatives et peuvent être utilisées en fonction de l'intérêt et des besoins des participants, d'autres sont obligatoires. Les organisations doivent promouvoir l'utilisation de la **Formation Générale en Ligne**¹ (En anglais : General Online Training) dans le cadre de l'expérience d'apprentissage des volontaires.

1. Informations sur la Formation Générale en Ligne : https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/training-support_en

PRIORITES

INCLUSION ET DIVERSITE

Le corps européen de solidarité a pour but de promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et l'équité. Les organisations devraient concevoir des activités accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue et des besoins des participants moins favorisés.

Afin de encourager **l'inclusion des jeunes moins favorisés, des mesures d'appui et un financement supplémentaire** sont disponibles, ces éléments permettent aux organisations participantes de mieux prendre en charge les jeunes moins favorisés et de mieux répondre à leurs besoins.

Afin de bénéficier d'un financement supplémentaire, les candidats devront décrire :

- Comment ils impliqueront dans leurs activités les jeunes en position de désavantage relatif (c'est à-dire les jeunes qui sont comparativement moins favorisés que leurs pairs dans le même pays/la même région/la même tranche d'âge/le même contexte). En ce sens, le terme «impliquer» ne se réfère pas à un groupe cible avec lequel l'organisation candidate peut travailler. Il signifie faciliter la participation des jeunes moins favorisés en concevant les activités du projet de manière inclusive et accessible. Cela nécessite des mesures de communication et de soutien spécifiques pour assurer que les jeunes moins favorisés puissent participer aux activités sur un pied d'égalité avec les autres.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACTION POUR LE CLIMAT

Les activités de volontariat doivent faire la promotion d'un comportement écologiquement durable et responsable auprès des participants, en sensibilisant à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités. Les activités de volontariat doivent être conçues et mises en œuvre avec une conscience environnementale, par exemple en intégrant des pratiques durables telles que la réduction des déchets ou encore le recyclage, ou bien en utilisant des moyens de transport durables

TRANSFORMATION NUMERIQUE

Les organisations participantes sont encouragées à **utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numérique afin de compléter leurs activités et d'y apporter une valeur ajoutée**. Mais aussi dans le but d'améliorer la coopération entre les organisations partenaires et de favoriser davantage la diffusion des résultats des missions, ou de soutenir le renforcement de la communauté.

PARTICIPATION A LA VIE DEMOCRATIQUE

Le Corps européen de solidarité aide toutes les organisations participantes à améliorer la qualité de leurs projets en intégrant une dimension participative, offrant aux jeunes des possibilités pertinentes de contribuer et de participer activement à la conception, et à la mise en œuvre, des activités du projet. L'un des buts étant de découvrir les avantages de la citoyenneté active et de la participation à la vie démocratique. Les **ressources destinées à renforcer la dimension participative des projets soutenus sont accessibles notamment sur le site web. [Cliquez ici pour consulter le site.](#)**

CRITERES POUR EVALUER LES PROJETS

Les projets sont sélectionnés et gérés par l'agence exécutive pour l'éducation et la culture (EACEA). Les projets seront évalués sur la base des critères suivants: admissibilité, éligibilité, exclusion, sélection et attribution.

CRITERES D'ELIGIBILITE:

Organisations participantes éligibles :

- Toute entité publique ou privée, à but lucratif ou non, locale, régionale, nationale ou internationale, légalement établie² dans un État membre de l'UE, un pays tiers associé au programme ou un pays tiers non associé au programme ou toute organisation internationale.
- Les organisations participantes (rôle d'accueil ou de soutien) doivent détenir un label de qualité pour le volontariat au plus tard à la date limite de candidature et pendant toute la durée du projet.

Qui peut soumettre une demande ?

- Les propositions doivent être soumises par un **consortium d'au moins trois organisations participantes éligibles disposant d'un label de qualité valide pour le volontariat et provenant d'au moins deux États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme**. Seule une organisation participante éligible, détenant un Label de qualité, établie dans l'un des États membres de l'UE ou dans un pays tiers associé au Programme, peut soumettre une demande de financement au nom du consortium.

Participants éligibles

- **Jeunes âgés de 18 à 30 ans** résidant légalement dans un État membre de l'UE, un pays tiers associé au programme ou un pays tiers non associé au programme et inscrits sur le portail du corps européen de solidarité.

Domaines prioritaires

Les projets doivent respecter les domaines prioritaires de l'UE (**assistance aux personnes fuyant les conflits armés et à d'autres victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, soutien à des expériences et résultats d'apprentissage positifs pour les jeunes moins favorisés et/ou promouvoir la gestion des déchets et les solutions de recyclage**). Les activités de volontariat doivent aborder au moins l'une des zones à forte priorité.

Lieu des activités

Les activités doivent avoir lieu dans le pays de l'une des organisations candidates, sauf dans des cas dûment justifiés, liés aux objectifs de l'appel.

Durée du projet

12, 24 ou 36 mois (des prolongations sont possibles, si cela est dûment justifié et par voie de modification). La durée du projet doit être déterminée au stade de la demande, en fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues sur toute sa durée.

2. L'obligation d'être établi dans un pays programme ou un pays partenaire voisin de l'UE ne s'applique pas aux organisations internationales.

Où soumettre sa demande?

- **Auprès de l'agence exécutive pour l'éducation et la culture par l'intermédiaire du système de soumission électronique du portail des financements et appels d'offres** ³.

Quand soumettre sa demande ?

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 11 février 2025 à 17h00 (heure de Bruxelles) par l'intermédiaire du système de soumission électronique du portail des financements et appels d'offres.

Critères d'exclusion

Une déclaration sur l'honneur signée par le représentant légal doit être jointe à la demande.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Pour être éligibles à un financement, les propositions doivent:

- Obtenir au moins 60 points en tout ;
- Obtenir au moins la moitié du nombre maximal de points pour chacune des catégories de critères d'attribution ci-dessous :
 - Pertinence, raison d'être et incidence (30 points maximum)
 - Qualité de la conception du projet (40 points maximum)
 - Qualité de la gestion du projet (30 points maximum)

En cas d'égalité, la priorité sera accordée aux propositions ayant obtenu les notes les plus élevées pour le critère «Pertinence, raison d'être et incidence», puis à celles ayant reçu les notes les plus élevées pour le critère «Qualité de la gestion du projet» et enfin à celles ayant remporté les notes les plus élevées pour le critère «Qualité de la conception du projet».

Pertinence, raison d'être et incidence :

La pertinence du projet par rapport aux objectifs du Corps européen de solidarité et à la priorité thématique définie pour cette action ;

- la mesure dans laquelle la proposition rattache et intègre les activités pertinentes à l'organisation du projet;
- la mesure dans laquelle la proposition répondra à des besoins de société importants et bien définis;
- la pertinence du projet par rapport aux besoins et objectifs des participants individuels et des organisations participantes; la mesure dans laquelle le projet comprend des jeunes moins favorisés en tant que participants;
- la mesure dans laquelle le projet bénéficiera aux communautés au sein desquelles les activités sont réalisées;
- l'incidence potentielle du projet aux niveaux local, régional, national et/ou européen;
- la mesure dans laquelle le projet apporte une valeur ajoutée européenne;
- la mesure dans laquelle la proposition présente un intérêt pour le respect et la promotion de valeurs communes de l'UE telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre tout type de discrimination.

3. Lien vers le "Système de soumission électronique" : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/esc-solid-vthpa?closed=true&programmePeriod=2021%20-%202027&frameworkProgramme=43254037>

Qualité de la conception du projet

La qualité des mécanismes de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que l'utilisation cohérente des outils de transparence et de reconnaissance européens ;

- la cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées ;
- la clarté, l'exhaustivité et la qualité de toutes les phases du projet (préparation des participants, mise en œuvre des activités, suivi et soutien apporté au retour des participants) ;
- la qualité des mesures envisagées visant à s'adresser aux jeunes moins favorisés et à les impliquer.

Qualité de la gestion du projet

- La qualité des modalités pratiques, de la gestion et des dispositifs de soutien ;
- La qualité de la coopération et de la communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec les autres acteurs concernés ;
- La qualité des mesures d'évaluation et de diffusion des résultats du projet.

COÛTS ÉLIGIBLES ET LES RÈGLES DE FINANCEMENT APPLICABLES

Coûts éligibles		Mécanisme de financement	Montant
Aides octroyées aux volontaires	Contribution aux frais de voyage et aux coûts exceptionnels tels que les frais de visa et de vaccination, l'assurance personnelle pour les activités nationales, le permis de séjour et contribution aux dépenses supplémentaires personnelles des volontaires (argent de poche).	Contribution sur la base des coûts unitaires	26 EUR par jour par volontaire
Soutien organisationnel	Contribution aux coûts de gestion (planification, finances, coordination et communication entre les partenaires, coûts administratifs) et aux coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de volontariat (préparation, suivi et soutien des participants, validation des acquis d'apprentissage), ainsi qu'aux frais de séjour des participants. Contribution aux coûts des activités complémentaires. Contribution aux autres coûts tels que les coûts des garanties financières.	Contribution sur la base des coûts unitaires	43 euros par jour par volontaire
Soutien à l'inclusion	Contribution aux coûts encourus par les organisations pour soutenir la participation des jeunes moins favorisés sur un pied d'égalité avec les autres, par exemple les investissements dans des actifs physiques, le tutorat renforcé et les visites préparatoires.	Contribution sur la base des coûts unitaires	25 EUR par jour par volontaire

Subvention maximale de l'UE par projet s'élève à : 400 000 EUR

Règles de répartition : L'aide octroyée aux volontaires ainsi que le **Soutien organisationnel** est réparti en fonction de la durée de l'activité d'équipe de volontaires (si nécessaire, y compris un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité) par volontaire, y compris les accompagnateurs. Pour le soutien à l'inclusion, les accompagnateurs ne sont pas concernés, seuls les volontaires ayant moins d'opportunité le sont.

